

BIODIVERSITÉ

Un label pour Yvorne Grandeur Nature

Pierre-André Cordonier

Le vignoble d'Yvorne engagé dans une démarche de développement durable franchit une nouvelle étape.
Yvorne Grandeur Nature aura son label.

Philippe Gex pointe du doigt un petit groupement de soucis des champs, une plante qui avait presque disparu et qui revient dans les vignes de la région d'Yvorne (VD). «J'ai vu aussi des hermines sur un tas de pierres que nous avons créé sur une parcelle de prairie au pied des vignes.» Le président d'Yvorne Grandeur Nature (YGN), et exploitant du Domaine Pierre Latine, observe enthousiaste les fruits de plusieurs années d'efforts.

Mûri en 2019 et lancé officiellement en 2022, après le Covid, le programme Yvorne Grandeur Nature franchit une nouvelle étape: la création d'un



Le souci des champs est réapparu dans les vignes.

P.-A. CORDONIER

label, avec notamment le soutien de l'Office fédéral de l'agriculture dans le cadre de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité

dans le secteur agroalimentaire (Oquadu). Qui aurait cru à l'époque que ce projet pionnier, axé essentiellement sur la biodiversité du vignoble de l'appellation chablaisienne, convaincrait les sceptiques et ferait même des envieux?

Millésime 2026 labellisé

Le cahier des charges pour la vigne est bouclé. Les membres travaillent actuellement sur celui de la cave, explique Philippe Gex, initiateur du projet. La colllerette que les membres pourront apposer sur leur bouteille est prête pour le lancement du label en 2027, qui concernera le millésime 2026.

Le tour de force a été de rassembler la grande majorité des vignerons de la zone d'appellation. En novembre dernier, 60 propriétaires sur les 85 de l'appellation adhéraient à la démarche, soit 134 des 158 hectares. Les gros encaveurs comme Schenk, l'un des moteurs du projet, ou Le Domaine Pierre Latine, les membres de la coopérative des Artisans vignerons d'Yvorne, les petits encaveurs, vignerons et propriétaires, tous étaient invités à rejoindre le mouvement.

«Pour les petits propriétaires, cela n'a pas nécessairement de sens de financer des mesures sur de toutes petites parcelles. Et leur absence n'impacte pas le projet», selon le président d'YGN. Le nombre de vignerons actifs dans la région, propriétaires ou non, est d'environ 150, dont 110 sont sociétaires de la coopérative des Artisans vignerons d'Yvorne.

Le cahier des charges évoluera en fonction des expériences et des résultats. Ceux-ci seront évalués chaque année. Un premier inventaire



L'installation de biotopes au cœur du vignoble porte déjà ses fruits, constate Philippe Gex.

P.-A. CORDONIER

avait été réalisé en 2019 par le bureau BEB de Raymond Delarze, biologiste et vigneron, à Yvorne. Changins a été mandaté par YGN grâce au soutien de la fondation Mava: ce sont 670 000 francs qui ont été garantis sur cinq ans – jusqu'en 2027 – pour l'encadrement du projet, soit les études préliminaires et le suivi biologique.

Un projet modèle

La candidature à un soutien de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a nécessité un gros travail. «L'OFAG nous a demandé de développer l'aspect valorisation économique du label. Nous avons alors mandaté deux sociétés pour établir le dossier. Puis des responsables de l'OFAG nous ont rendu visite

en novembre dernier et semblaient enthousiastes», relève fièrement Philippe Gex.

«Le projet Yvorne Grandeur Nature satisfait, de manière équilibrée et globale aux différentes exigences de l'ordonnance, soit un effet positif sur la création d'une plus-value économique et une influence positive sur les aspects environnementaux ou sociaux. Il a pour objectif de mettre en place et de promouvoir des pratiques de production vitivinicole durables, ainsi qu'un label et des indicateurs pour l'adaptation aux changements climatiques. À travers la mise en œuvre des mesures prévues, Yvorne Grandeur Nature pourrait avoir un caractère de modèle», confirme l'OFAG.

Le programme a entretemps obtenu au printemps 2025 un soutien du Canton de Vaud de 350 000 francs sur cinq ans dans le cadre du Plan climat.

Autofinancement

Les membres sont aussi tenus, selon l'ordonnance, de participer au financement des mesures. «Pour ce faire, précise Philippe Gex, nous avons convenu d'une échelle différenciée de cotisations afin de ne pas décourager les propriétaires plus petits. Les encaveurs qui commercialisent eux-mêmes leurs vins cotisent à hauteur de 500 fr./an, les exploitants, locataires de vignes, vignerons tâcherons qui ne commercialisent pas leur ré-

colte paieront 100 fr./an et les membres sympathisants 50 francs.»

Au final, le projet devra s'autofinancer. «Nous espérons pouvoir valoriser le label par la visibilité qu'il offre aux vins de la région, par l'augmentation des visites du vignoble et des caves, et par une hausse du prix de nos vins. L'idéal serait d'écouler la plupart de notre production en bouteilles et en vente directe.»

Nul doute qu'à Yvorne, où le chasselas représente la plus grande part de l'encépagement, l'on reste optimiste. «Malgré les incertitudes de la conjoncture, nous ne devons pas hésiter à investir dans ce projet, vu la situation de la viticulture.»

Un travail qui porte ses fruits à long terme

Le cahier des charges viticoles d'Yvorne Grandeur Nature comporte trois niveaux d'intensité, des mesures de base à celles avancées en passant par un niveau intermédiaire. Le vigneron peut faire son choix parmi plusieurs outils. Le catalogue de mesures se base sur 8 catégories: enherbement, gestion des sols, fertilisation, gestion de l'eau, protection de la vigne, biodiversité, cépages résistants et collaboration avec la recherche.

Lors du premier inventaire réalisé en 2019, les biologistes ont constaté que la plupart des espèces animales ou végétales rares et typiques de la région étaient encore présentes. Mais leurs populations étaient souvent faibles et par conséquent vulnérables, concentrées en lisière de forêt et peu présentes au centre du vignoble.

Travail de longue haleine

«L'objectif principal est de renforcer les populations des espèces cibles, soit les espèces typiques des vignes qui ont une valeur patrimoniale, et de favoriser leur pénétration au cœur du vignoble. Cela en mettant en place des biotopes en marge des parcelles de vigne, avec des conditions favorables pour les espèces, comme des pierriers, des buissons, des petites jachères de hautes herbes», détaille Raymond Delarze, du bu-



Des piquets ont été confectionnés avec du bois de la région.

P.-A. CORDONIER

reau BEB. L'idée est de résérer 1,5 à 2 hectares du vignoble à ces habitats.

Qu'en est-il depuis les premières mesures mises en place en 2020? Selon Raymond Delarze, les dernières observations effectuées en 2024-2025 sont encourageantes. «Nous observons des colonisations intéressantes; deux espèces de papillons rares et menacées s'installent et se multiplient sur les plantes hôtes. D'autres insectes pénètrent dans le vignoble. Du côté des vertébrés, comme le lézard vert, cela prend plus de temps, leur cycle de vie étant plus long. De plus, il faut attendre que les biotopes créés atteignent une certaine maturité. Nous observons aussi des résultats du côté de la flore,

avec par exemple l'expansion du souci sauvage, typique de la vigne, qui avait fortement régressé», explique le biologiste. Il s'agit d'un travail de longue haleine, sur plusieurs années, voire plusieurs décennies.

L'intégration des lisières forestières est un élément central du projet. «Ces zones sont des hotspots de biodiversité. C'est le premier trait d'union entre vigne et forêt, toutes deux partageant 11 kilomètres de frontière», explique Laurent Fivaz, garde forestier.

Bois de la région

«C'est un projet magnifique, qui rejoint nos objectifs; nous faisons de la sylviculture proche de la nature depuis des décennies, par exemple avec

la préservation du lézard vert. J'apporte ainsi mes connaissances à YGN.» Laurent Fivaz gère également les commandes d'arbustes pour la constitution des buissons et le peuplement des biotopes.

«Nous avons également pu développer des projets particuliers, comme l'utilisation sur un domaine des piquets de bois issus de la région ou la fabrication de barriques avec des chênes du domaine forestier de la commune.» Une trentaine de tonneaux sont en préparation et pas loin d'une trentaine d'autres en commande. Les merrains ont été préparés en France voisine et seront assemblés à la Tonnerie Sother, dans le Nord-vaudois.

PAC

Des agriculteurs intéressés

Yvorne Grandeur Nature, prévu pour le vignoble de l'appellation, va s'étendre sur les surfaces agricoles de la commune. Un groupe d'agriculteurs de la région a approché les membres du projet et s'intéresse à rejoindre le mouvement. Certains d'entre eux avaient participé au marché organisé par l'association en 2024 et présenté leurs produits. Puis plusieurs séances ont été organisées, aboutissant à leur admission fin 2025 dans le programme.

Ce janvier, les huit agriculteurs d'Yvorne, dont quatre en bio, se réuniront pour décider de la suite. Ceux qui s'intégreront dans le projet paieront donc la cotisation, mais ne s'engageront que pour un des trois volets de mesures. L'élaboration du cahier des charges et l'évaluation des résultats seront également confiées à Changins.

«Nous pourrons ainsi labelliser notre production. Certains d'entre nous font de la transformation et de la vente directe. Pour ma part, je cultive notamment des petits fruits, des collègues font du pois chiche, des lentilles ou du maïs pour des pop-corns», explique Jean-Luc Berdoz, qui commencera sa reconversion au bio en 2026. Son exploitation de 17 ha comprend des prairies pour le foin des chevaux en gardiennage et la vente d'herbage, de la luzerne, des grandes cultures, des pommiers.

Mais qu'en est-il pour ceux qui ne font que de la grande culture, sans véritable possibilité de valoriser leur label auprès d'acheteurs ou de consommateurs? Zoé Räzt a repris l'exploitation de son père en janvier 2022, qui comprend des grandes cultures (maïs, blés, triticales...), sur une quarantaine d'hectares dont 18 en propriété. Elle prend également une soixantaine de vaches en pension le printemps et l'automne.

Des mesures cohérentes

«J'ai une formation d'ingénierie en gestion de la nature à l'Hepia. Je ne fais pas de transformation, mais je suis très intéressée par le côté agroenvironnemental du projet. L'idée est d'avoir des mesures cohérentes grâce à un cahier des charges, cohérentes car elles incluent le vignoble, la forêt et la zone agricole sur l'ensemble de la région», défend-elle.

La plupart des agriculteurs sont déjà engagés dans une démarche de durabilité. Jean-Luc Berdoz a un projet d'agroforesterie avec des fruitiers et 240 oliviers. Zoé Räzt envisage de mettre en place des haies, de petits biotopes et différents types de prairies par exemple. «Il y a déjà pas mal de choses en place, mais le projet peut apporter des mesures plus ciblées, plus précises et cohérentes et en assurer le suivi», précise-t-elle.

PAC